

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: -

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2021-0019

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0013483-0002

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

-

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ANnoWAttec GmbH
	Adresse	Münchener Str. 30 85123 Karlskron Allemagne
Numéro de l'autorisation	FR-2021-0019 1-1	

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0013483-0002
Date de l'autorisation	24/03/2021
Date d'expiration de l'autorisation	24/03/2031

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Annowatec GmbH
Adresse du fabricant	Münchener Straße 30 D-85123 Karlskron Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Münchener Straße 30 D-85123 Karlskron Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1404 - Transfluthrine
Nom du fabricant	Bayer Vapi Private Limited
Adresse du fabricant	306/3, II Phase, GIDC Vapi-396195 Gujarat Inde
Emplacement des sites de fabrication	306/3, II Phase, GIDC Vapi-396195 Gujarat Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Transfluthrine		Substance active	118712-89-3	405-060-5	100
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Substance non active	78-70-6	201-134-4	0
Acétate de nopyl	2 - (6,6 - dimethylbicyclo < 3.1.1. > - 2 hepten - 2 - yl) ethyl acetate	Substance non active	128-51-8	204-891-9	0
Géraniol	(2E)-3,7-dimethylocta-2,6-dien-1-ol	Substance non active	106-24-1	203-377-1	0
Cinéole	1,3,3-triméthyl-2-oxabicyclo[2.2.2]octane	Substance non active	470-82-6	207-431-5	0
alpha-iso-Méthylionone	(3E)-3-méthyl-4-(2,6,6-triméthylcyclohex-2-en-1-yl)but-3-en-2-one	Substance non active	127-51-5	204-846-3	0
Hydrocarbures, C11-C13, iso-alcanes, <2% aromatiques	Hydrocarbures, C11-C13, iso-alcanes, <2% aromatiques	Substance non active	246538-78-3	920-901-0	0
Hydrocarbures, C12-C16, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	Isoparafins C12-C16	Substance non active		927-676-8	0
Acétate de Terpinyl	2-(4-méthylcyclohex-3-èn-1-yl)propan-2-yl acétate	Substance non active	80-26-2	201-265-7	0
Nérol	(2E)-3,7-diméthyl-octa-2,6-dièn-1-ol	Substance non active	106-25-2	203-378-7	0
Habanolide	Mélange de: (E)-oxacyclohexadec-12-èn-2-one; (E)-oxacyclohexadec-13-èn-2-one; a) (Z)-oxacyclohexadec-(12)-èn-2-one et b) (Z)-oxacyclohexadec-(13)-èn-2-one	Substance non active	111879-80-2	422-320-3	0
α-hexylcinnamaldehyde	(2E)-2-(phénylméthylidène)octanal	Substance non active	101-86-0	202-983-3	0

2.2. Type de formulation

autre : diffuseur passif (papier imprégné ou granules)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Insecticide contre les mites des vêtements et les antrènes – usage non-professionnel – diffuseur passif – intérieur – papier imprégné

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Tineola bisselliella
Nom commun: : Mites des vêtements
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Tineola bisselliella
Nom commun: : Mites des vêtements
Stade de développement: Larves

Nom scientifique: Anthrenus verbasci
Nom commun: Anthrènes
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Anthrenus verbasci
Nom commun: Anthrènes
Stade de développement: Larves

Domaine d'utilisation

Intérieur

Produit destiné à être utilisé à l'intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Système ouvert: diffusion

Description détaillée:

Papier imprégné (diffuseur passif) à utiliser dans les armoires et les tiroirs contre les mites des vêtements et les anthrènes (système ouvert)

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 30 mg de substance active/ m3 d'armoire ou de tiroir

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Dose d'application :

30 mg de substance active/m3 d'armoire ou de tiroir, soit 1 bande/m3 d'armoire ou de tiroir.

Fréquence d'application :

Efficace pendant 6 mois, répéter le traitement seulement si nécessaire après le temps d'utilisation recommandé. Ne pas appliquer plus de deux fois par an

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Papier imprégné prêt à l'usage contenant 30 mg de substance active, emballé par un composite contenant du PP/EVOH (éthylène alcool vinylique) ou du PE/PVC (polyvinylidene chloride)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Adapter le nombre de bandes en fonction du volume de l'armoire ou du tiroir traité et la couper en morceaux si nécessaire (au minimum un quart de bande).
- Retirer le film transparent et sortez le produit : manipuler la bande de papier sur le bord blanc. Le bord blanc n'est pas imprégné de substance active.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas utiliser à proximité des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
- A utiliser uniquement dans les zones inaccessibles aux enfants, aux animaux de compagnie (en particulier les chats) et aux organismes non cibles.
- Ne pas appliquer dans des pièces où se trouvent des terrariums, des aquariums et des cages d'animaux.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de contact avec la bouche/ingestion : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

Les pyréthrinoïdes et les pyréthrine peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Protéger du gel et de l'humidité.
- Protéger de la lumière.
- Ne pas stocker à plus de 40°C.
- Durée de vie : 5 ans à 25 °C.
- Tenir hors de portée des enfants.

6. Autres informations

-